

L'avenir vous appartient,
IMPLIQUEZ-VOUS



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

Une valse à deux temps qui risque d'appauvrir la diversité syndicale locale

Jusqu'à présent, nous désignions directement et simultanément nos élus CE et nos élus DP, qui élisaient ceux du CHSCT. Des candidats se proposaient pour chacune de ces instances et nous n'avions plus qu'à choisir la liste - et dans la liste les candidat(e)s - qui correspondait le plus à nos affinités et à nos valeurs. Mais cette année,

LES REPRESENTANTS DE PROXIMITE [ex DP et CHSCT] NE SERONT PLUS ELUS DIRECTEMENT PAR LES SALARIES MAIS DESIGNES PAR LES ELUS DU CSE [ex CCE] QUI FORMERONT UN COLLEGE DE GRANDS ELECTEURS.

Pour bien comprendre les conséquences locales de ce nouveau mode d'élection, il nous faut faire ici une petite pause technique...

Les élections des représentants du personnel se dérouleront en deux temps.

1er temps : L'ELECTION des REPRESENTANTS DU PERSONNEL au CSE France 3

Un premier vote permettra aux salariés de choisir une liste syndicale. Les candidats des listes qui auront eu assez de vote vous représenteront au CSE pour l'ensemble du réseau France 3 (hors Corse). Donc finis les CE par pôle comme celui du Sud-Ouest de la dernière décennie, welcome à une forme d'énorme CE pour tout France 3 : Le Comité Social et Economique (CSE).

Le CSE désignera ensuite, en son sein, des représentants dont les attributions seront celles des CHSCT.

Il y aura 26 sièges en tout pour le CSE réseau France 3 (hors Corse), seuls les titulaires siégeront, au lieu de 108 actuellement sur les 4 pôles réunis (54 titulaires/54 suppléants).

La répartition des sièges se fera à la proportionnelle à la plus forte moyenne : la liste qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages obtiendra la majorité des sièges, les autres se partageront les sièges restants au prorata de leurs résultats respectifs.

2ème temps : L'ELECTION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

Au niveau local, chaque BRI/CAT devrait présenter une ou plusieurs listes pour l'élection des représentants de proximité (les modalités de cette élection ne sont pas encore parfaitement définies a-t-on appris en séance DP jeudi 6 septembre). Le nombre de représentants variera de 4 à 7 suivant les effectifs de chaque antenne.

Le plus important : Ce n'est plus vous salariés qui voterez pour ces listes. Ce sont les élus au CSE national qui désigneront les représentants de proximité dans chaque BRI/CAT.

Puisque la liste qui remportera l'élection aura la majorité des sièges au CSE, le risque est qu'elle favorise ses candidats sans tenir compte des résultats spécifiques locaux. En conséquence :

LORS DU VOTE POUR LE CSE, IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR EN TETE QUE VOTRE BULLETIN AURA UN IMPACT SUR LA CONSTITUTION DU GROUPE DE REPRESENTANTS DE PROXIMITE (ceux que vous croiserez chaque jour). PLUS UN SYNDICAT RECUEILLERA DE VOTES, PLUS IL SERA FORT AU CSE, PLUS IL SERA EN MESURE DE DESIGNER VOS REPRESENTANTS LOCAUX.

QUESTIONS / REPONSES

Pour m'inscrire sur une liste dois-je être syndiqué-e ou puis-je être seulement sympathisant-e ?

Pas besoin d'être syndiqué pour figurer sur une liste. Seulement, si on est en position éligible (c'est-à-dire dans la tête de liste), puis élu, adhérer permet de représenter le syndicat dans les instances où l'on siège. C'est un engagement supplémentaire, mais il n'y a aucune obligation.

En adhérant, on participe aussi aux discussions entre élus/adhérents, on se confronte à des avis contradictoires.

Ces échanges internes tout comme les discussions avec les salariés non syndiqués permettent de se forger une analyse et un avis collectif qu'on portera dans l'instance où l'on siège.

A Sud, nous mettons un point d'honneur à ce que la parole officielle de nos élus soit celle des salariés.

Qu'implique le fait d'être inscrit-e sur une liste CSE en position éligible ?

Si vous êtes élu, cela implique qu'il vous faudra siéger à Paris une fois par mois avec les 25 autres titulaires, en présence de la Direction, qui traitera globalement les mêmes dossiers qu'en CE actuellement (emploi, formation, stratégie, budget, social).

Le CSE France 3 donnera pouvoir aux représentants de proximité pour ce qui relève de certaines prérogatives des DP, et du CHSCT.

L'élu CSE devra transmettre de l'info aux salariés, faire remonter leurs revendications, les difficultés collectives devant l'instance.

Il fera le lien avec les représentants de proximité et avec les syndicats, notamment si les orientations présentées au CSE sont contraire aux intérêts des salariés, afin de mettre en place les conditions d'une riposte concertée.

Qu'implique d'être inscrit-e sur une liste Représentant de Proximité en position éligible ?

Vous devrez porter les revendications individuelles ou collectives des salariés, sur les salaires, l'application du code du travail, les accords FTV, sur le social, la santé, la sécurité, les conditions de travail.

Vous aurez pour autres missions de prévenir des situations de harcèlement, de discrimination, ou de procéder à l'analyse des risques du travail, et de suivre les adaptations de poste.

En lien avec un élu du CSE, vous pourriez être sollicité pour mener une enquête suite à accident du travail, une maladie professionnelle.

Les représentants de proximité éliront parmi eux un secrétaire de séance qui portera les demandes des autres représentants de proximité, 5 jours

avant la réunion mensuelle avec la Direction. Cette dernière fera un CR de séance.

D'après nos effectifs, les représentants de proximité disposeront à Besançon de 21h de délégation mensuelle pour exercer leurs mandats. Il peut y avoir jusqu'à 28h ailleurs, en fonction des effectifs de l'antenne.

Qu'implique le fait d'être inscrit-e sur une liste en position inéligible ?

Cela permet de montrer qu'on est solidaire des actions, des idées défendues par les personnes qui représentent le syndicat.

Comment sont constituées les listes au CSE ?

Chaque catégorie de personnel est représentée par un collège :

Le collège 1 représente les ouvriers et disposera de 1 siège au CSE

Le collège 2 représente les maitrise-employés et disposera de 4 sièges

Le collège 3 représente les cadres (y compris le groupe 5S), ingénieurs et journalistes et comptera 21 sièges

Comment s'exerceront les nouveaux mandats du CSE ?

Les élus seront convoqués 1 fois par mois, disposeront de 20h de délégation par mois pour les titulaires. 1/2 journée de préparation à la réunion sera à la charge de l'employeur.

Pourquoi me syndiquer ?

Pour soutenir une organisation dont les actions, les idées sont raccords avec les miennes.

Pour se fédérer et mener des actions, par le biais des échanges et des listes de discussions.

Pour grandir ensemble, débattre et choisir ensemble les orientations à défendre.

Pour que le syndicat et ses représentants notamment dans les instances, s'il a de nombreux adhérents, se sente légitime et fort pour argumenter face à la Direction.

Pourquoi des syndicats ?

Pour permettre un espace de parole face à la direction. Pour défendre et structurer des combats collectifs.

Pour ne pas être un mais un groupe face à la Direction. Pour diffuser les idées, les valeurs, les revendications de ses adhérents.

Pour transmettre de l'information.

Plus un syndicat a de membres, plus ses opinions, ses positions sont représentatives, plus il peut faire pression dans les négociations.

Ai-je droit à une formation syndicale ? Tous les salariés peuvent prétendre à une formation syndicale à hauteur de 12 jours par an. Dans le cadre de l'élection CSE et des représentants de proximité, des formations sont prévues par accord collectif. *Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les modalités de demande.*

Michel Buzon est l'un des derniers fondateurs de *Sud* FTV encore en exercice à Besançon.

Bientôt retraité, il a fait le choix de ne pas renouveler ses fonctions syndicales pour ne pas avoir à en démissionner au moment de son départ. Il explique pourquoi assurer « la relève » lui semble importante et nécessaire...

de représentativité et de la restructuration du groupe France Télévisions en pôle.

***Sud* France Télévision 1998 - 2018**

Né à Besançon, déjà vingt ans de lutte... et après ?

Chers collègues,

C'est à Besançon qu'est né en octobre 1998 le syndicat *Sud Bourgogne-Franche-Comté* puis la fédération nationale *Sud* devenue aujourd'hui syndicat national *Sud Médias Télévision*.

Durant toutes ces années nous avons défendu :

-un syndicalisme interprofessionnel

« qui ne se réfugie pas dans les intérêts catégoriels et corporatistes »,

-un syndicalisme soucieux des missions de service public d'une télévision ayant pour objectif de concevoir et d'élaborer des programmes de qualité dans le fond et la forme »,

-un syndicalisme reposant sur l'écoute, au plus près des salariés, avec un vrai suivi basé sur l'action, la négociation et la démocratie dans les luttes. Nous avons fait ce que nous avons pu.

20 ans après et malgré notre ancrage fort dans plusieurs régions, *Sud* a été marginalisé du fait des nouvelles règles

En outre, s'ajoute à ces éléments un besoin fort de renouvellement.

En 2002, dans une lettre ouverte, nous invitons déjà à une bagarre commune pour défendre et faire valoir nos métiers : « Nos métiers ont toujours évolué et continueront à le faire mais toutes les polyvalences et autres multi-qualifications qu'on tente de nous faire avaler sont lourdes de conséquence sur l'emploi et détruisent l'association de nos compétences. Elles sont porteuses de graves dérapages. »

Nous y voilà. Plus que jamais nous avons besoin de nouvelles énergies pour prendre le relais car le virage que nous prenons ne pourra s'opérer qu'en y associant des garde-fous draconiens.

A *Sud*, nous n'avons jamais été des professionnels du syndicalisme. Nous tenons à notre indépendance et à notre ouverture d'esprit.

Nous devons plus que jamais défendre « la dignité de chacun dans son travail et lutter contre la déshumanisation » C'est ce qui anime encore aujourd'hui le syndicat *Sud*.

Il serait dommage que vingt ans de présence de d'action en Franche-Comté et en Bourgogne disparaissent faute de relève.

Michel Buzon

L'avenir vous appartient,
IMPLIQUEZ-VOUS

Conditions salariales

Triplement de la programmation régionale

de France 3 prévu dans les mois qui viennent

Compétences complémentaires

Impacts de la Réforme de l'audiovisuel public

Impacts de la Réforme de l'audiovisuel public

nouveaux accords d'entreprise

Nouveaux métiers

qualité des antennes

développement
Suppression de postes
du Web
Parité

35 millions d'euros
d'économie en 2019 à FTV

EXTERNALISATION

Qualité de vie au travail

Compétences complémentaires

réduction des effectifs
Réforme de l'audiovisuel public

« Nous le constatons chaque jour. Pour avancer, France télévisions a besoin des salariés. Le futur ne se construit pas dans la confusion, avec des personnels désorientés, dépités qui viennent travailler à reculons.

Il faut tous avancer dans le même sens, celui que l'on donne à notre travail. »